



PÂTURAGE DE BREBIS DANS LES VIGNES

FAISABILITÉ ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le projet Brebis_Link, coordonné par la Chambre d'agriculture de la Dordogne, vise à améliorer les connaissances et à promouvoir le pâturage ovin des surfaces dites additionnelles dans la zone Nouvelle-Aquitaine et nord Occitanie.

La valorisation par les brebis de la ressource fourragère des vergers, vignes, chaumes, couverts intermédiaires et milieux naturels en déprise constitue une solution possible au développement de nouveaux troupeaux ovins et permet de conforter les surfaces en pâturage des élevages existants. Ces pratiques représentent une alternative à l'emploi de produits phytopharmaceutiques, participant ainsi à la préservation de la qualité des sols et de l'eau. Enfin, ces modes de fonctionnement peuvent être considérés comme un levier de dynamisation des territoires par la création de liens entre les différents acteurs et usagers.

Parmi les travaux prévus dans le cadre du projet, deux actions sont menées en parallèle :

- des enquêtes auprès d'éleveurs et de cultivateurs afin de recenser et d'analyser les pratiques de pâturage des surfaces additionnelles,
- des dispositifs expérimentaux et de démonstration dans des lycées agricoles pour étudier la faisabilité du pâturage dans les vergers, les vignes, les céréales.

PÂTURAGE OVIN DES INTER-RANGS DANS LES VIGNES AU LYCÉE DE LA BRIE

Le lycée viticole de la Brie à Monbazillac (exploitation du réseau Déphy) a accueilli cet hiver, sur une de ses parcelles de vigne, un lot de brebis issu du troupeau de la ferme expérimentale de Glane (SICA CREO) à Coulaures. L'objectif était d'évaluer la faisabilité technique et les impacts du pâturage sur la vigne et sur les brebis. Les observations ont porté sur :

- la diminution éventuelle de la pression mildiou, le niveau d'entretien de l'inter-rang, les rendements et dégâts éventuels.
- le comportement animal, la valeur de la ressource fourragère, les risques de toxicité du cuivre et plus largement l'impact sur le bien-être animal.

Un lot de 40 brebis, justes taries, ont fait le déplacement en bétailière pour pâturer sur une parcelle de 1,56 ha, le reste de la parcelle servant de témoin non pâturé.

La vigne conduite encore en mode conventionnel en 2018, passe en AB en 2020. Elle se situe sur un terroir qui peut être qualifié de tardif et qui convient à la production de vins blancs secs de préférence. Le cépage, du sauvignon blanc, est implanté selon des inter-rangs de 2 m. Les brebis ont été présentes 10 jours du 20 au 30 novembre 2018 (bonnes conditions météorologiques) puis 7 jours du 5 au 12 mars 2019.

UN COUVERT PÂTURÉ DONT LA QUALITÉ A ÉVOLUÉ POSITIVEMENT GRÂCE À L'EFFET DU PÂTURAGE

La valeur alimentaire initiale des inter-rangs de la parcelle est moyenne pour de l'herbe sur pied au stade végétatif, en lien avec la composition floristique et la période hivernale : fétuque rouge et agrostis stolonifère, plantain lancéolé, oxalys, rumex, géranium...

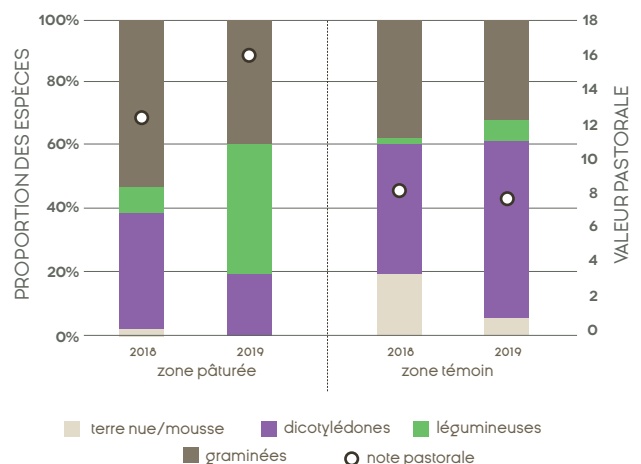
Les brebis ont pâturé très ras sur les 2 périodes de pâturage avec une hauteur d'herbe en sortie de parcelle de 2 à 3.5 cm.

VALEURS ALIMENTAIRE DE L'INTER-RANG PÂTURÉ (20 novembre 2018)

UFL	0,93 UF/kg
UFV	0,88 UF/kg
PDIN	73 g/kg
PDIE	91 g/kg

A l'automne 2019, les observations du couvert montrent une évolution très marquée de la flore sur la zone pâturée avec une augmentation « spectaculaire » du trèfle blanc :

Évolution de la répartition de la flore à l'automne (observation début décembre 2018 et 2019)



Les brebis pâturent la parcelle de façon homogène et consomment les feuilles sèches sur les branches. Lors de leur premier séjour, le comportement des brebis a été analysé durant 5 heures de suite. Les brebis passent facilement sous les fils d'un rang à un autre. Elles ont consommé de l'herbe,



Pâturage des brebis Montbazillac

Quelques conseils d'éleveurs et viticulteurs

- Bien discuter du planning des traitements avec le propriétaire.
- Être vigilant sur le choix des animaux à envoyer : il faut qu'ils soient calmes, habitués à la clôture électrique.
- Commencer assez petit et ensuite augmenter les surfaces à disposition.
- Des parcelles à proximité de prairies si possible et éloignées des axes de circulation importants.
- Plus facile à gérer sur des inter-rangs larges et du palissage en hauteur.
- La brebis au service de la viticulture : attention au travail pour l'éleveur soit 1h par jour pour la gestion des clôtures.

des feuilles de vignes sénescentes et des rafles pendant à peu près 1/3 du temps d'observation.

Les quelques fils du palissage endommagés sont dus à la difficulté de faire monter les brebis dans le camion en sortie de parcelle. C'est l'intervention d'un chien de berger qui a d'ailleurs facilité le chargement ! Cependant aucun dégât n'a été observé lors du pâturage.

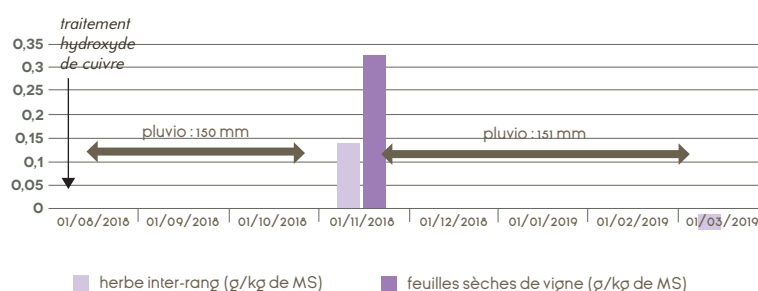
LES IMPACTS SUR LA SANTÉ DES BREBIS : LA PROBLÉMATIQUE CUIVRE

Les ovins sont sensibles à l'intoxication chronique au cuivre. Tout excès de cuivre est entreposé dans les cellules du foie, atteignant éventuellement des niveaux toxiques. Le stockage dans le foie peut prendre des mois ou même des années avant d'atteindre un niveau toxique. L'élimination du cuivre du corps par les reins est lente et dans des cas de stress, les cellules du foie se rompent, libérant le cuivre dans le sang. Les brebis présentent alors une anémie et les membranes visibles jaunissent rapidement alors que la jaunisse (ictère) se répand dans tout le corps, entraînant la mort rapide de l'animal.

Les traitements au cuivre sur les vignes sont donc un frein majeur au pâturage ovin dans les vergers et vignes. Mais la présence de certains oligo-éléments influe sur les niveaux toxiques d'ingestion du cuivre en se fixant sur ce dernier. Si la teneur en molybdène est supérieure à 1 ppm, le cuivre n'est pas absorbé à des niveaux toxiques. En revanche, une teneur élevée en sulfate dans le sol réduit la disponibilité du molybdène. La dose maximale de cuivre recommandée pour les ovins sur une période d'ingestion prolongée est de 0,015 g/kg de MS de fourrage ingéré.

Sur la parcelle pâturée de Montbazillac le dernier traitement (hydroxyde de cuivre) avant le pâturage a eu lieu début août 2018. Le printemps humide 2018 a nécessité de nombreux traitements au cuivre : au total 3,225 kg/ha de cuivre ont été épandus.

Évolution de la teneur en cuivre dans la biomasse consommable



RAPPEL RÉGLEMENTATION

« Les animaux non biologiques peuvent utiliser des pâturages bios pendant une période limitée chaque année, à condition qu'ils proviennent de systèmes extensifs, et que des animaux bio ne se trouvent pas simultanément dans les pâturages concernés. Cette période ne doit pas dépasser 4 mois sur l'ensemble de l'exploitation. »

(CE 889/2008 Art 17 2)

Présence de soufre et Molybdène :

- Soufre dans l'herbe : 0.015 g/kg et dans les feuilles : 0.002 g/kg.¹
- Le molybdène est quasi absent : < 2 mg/kg

Les teneurs élevées de cuivre dans l'herbe en lien avec une dose élevée d'apports en 2018 sur cette parcelle ne présentent pas de risque sur une courte période de pâturage mais peuvent s'avérer dangereuses sur de longues périodes. Reste à déterminer le temps d'exposition maximum !

On ne note pas d'impact sur la pression maladie en première année d'observation. Les conditions très sèches de cette année ont permis une très faible pression parasitaire. Il n'est donc pas possible de conclure quant aux effets du pâturage sur les attaques de mildiou, oïdium, et black rot sur les organes de la vigne.



DE LA SIMPLE SURFACE ADDITIONNELLE POUR L'ÉLEVEUR À UN OUTIL TECHNIQUE POUR LES VITICULTEURS

Des éleveurs qui amènent leurs brebis dans les vignes ainsi que des propriétaires qui font pâturer leur vignoble ont été enquêtés. Au total, dix personnes ont été interrogées dans les Pyrénées-Atlantiques, en Gironde, en Dordogne et dans le Lot.

Pour les viticulteurs, les brebis dans les vignes c'est moins de carburant avec un entretien plus efficace que la machine. Mais c'est aussi des déjections animales restituées aux parcelles et une diminution du tassement des sols. Ils trouvent aussi d'autres intérêts dans l'itinéraire cultural : effeuillage, diminution possible de la pression parasitaire et surtout une image marketing très positive !

Enfin, cette pratique renforce les liens à l'échelle d'un territoire : la relation d'entraide est importante ce qui renforce la cohésion sociale entre voisins mais l'atout social de la présence de brebis dans les vignes dépend quand même de l'investissement des différents acteurs du territoire pour le redynamiser.

Du côté des éleveurs, c'est surtout de la surface fourragère supplémentaire gratuite mais de qualité très variable qui est mise en avant. Les enquêtés reconnaissent que l'enherbement naturel possède des avantages car il constitue une ressource variée et appétante, mais il ne permet pas toujours de répondre aux besoins des brebis car la qualité fourragère est parfois médiocre et il faut alors compléter les animaux.

Le semis d'un couvert herbacé, plus riche en azote et plus fourni qu'un enherbement naturel, pourrait répondre à ces problèmes. Mais les espèces implantées sont choisies par les propriétaires sans concertation avec les éleveurs. Les viticulteurs souhaitent un mélange (orge/vesce ; triticale/féverole ; seigle/radis chinois...) qui améliore la structure du sol sans entrer en concurrence avec la vigne mais ne cherchent pas à améliorer la qualité alimentaire pour les brebis. Pour sécuriser l'adéquation besoins et apports alimentaires, ce sont donc les animaux avec les besoins les moins importants qui sont envoyés dans les vignes : agnelles, brebis vides et/ou en début de gestation.

Parmi les réflexions de viticulteurs recueillies en Dordogne et Pyrénées-Atlantiques :

- « On se rend service mutuellement et c'est un partage d'expériences, de bons moments ».

- « Nous travaillons ensemble pour rendre cette pratique la plus sûre possible et la plus efficace ».
- « Ce qui est intéressant c'est de refaire du lien entre élevage et culture. C'est une aberration de séparer élevage et cultures ! »

UNE CHARGE DE TRAVAIL POUR L'ÉLEVEUR QUI DÉPEND DE L'IMPLICATION DU PROPRIÉTAIRE !

En fonction des attentes du propriétaire, 2 grandes périodes de pâturage se dessinent. Elles sont conditionnées par le stade physiologique de la vigne et les traitements : la gestion de l'enherbement des inter-rangs, principalement en hiver et l'effeuillage (moins classique) entre juin et août.

La surveillance des brebis ainsi que l'apport d'eau et de compléments sont assurés soit par l'éleveur, soit par le propriétaire. La gestion journalière des clôtures est majoritairement de la responsabilité des éleveurs. Elle prend environ 1h/jour. C'est le déplacement des animaux qui peut consommer beaucoup de temps si les vignes sont éloignées de l'exploitation ovine. Au final, il s'agit d'un système peu coûteux et dans l'optique d'un partenariat gagnant-gagnant, les échanges se font sans transaction financière.

Quelques repères de chargement et de hauteur de pâturage :

- 170 brebis : 4 jours/ha pour l'entretien d'un couvert semé (printemps).
- 160 brebis : 2 jours/ha pour l'entretien d'un couvert semé (hiver)
- 50 brebis : 5 jours/ha pour l'entretien d'un enherbement naturel (hiver). *Données issues des enquêtes et essais.*

Pour gérer le pâturage dans des vignes avec des inter-rangs en enherbement naturel, se référencer aux chargements prévus sur prairies naturelles. La hauteur d'herbe en entrée est d'environ 15-20 cm pour une sortie des brebis à 2-3 cm.

rédigé par

Camille DUCOURTIEUX

Chambre d'agriculture de la Dordogne

crédit photos

CDA 24

Des périodes de pâturage en adéquation avec les travaux viticoles

